

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°01

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Dominique PATRAS, Premier Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : 23/01/2025

Présents : M. PATRAS, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, , Mme ROURE, M. ARDILLEY

Absents : Mme CHAMBAUD (pouvoir à M. PATRAS), Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. LASSALLE), M. CATTOEN

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : DENOMINATION PASSE DFCI

Rapporteur : Régis INDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-30,

CONSIDERANT L'intérêt communal que présente la dénomination des passes DFCI de la commune pour des raisons de sécurité

Sur proposition de l'ASA de DFCI VENDAYS QUEYRAC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE les dénominations de passes DFCI proposées sur le tableau et les plans en annexe,

CHARGE Madame le maire de communiquer cette information à l'ASA de DFCI VENDAYS-QUEYRAC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 30 janvier 2025
Le Maire Adjoint,
Dominique PATRAS

Affiché le 30 janvier 2025
La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.